

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
 SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du
 tel que modifié par l'arrêté en date.....
 (JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

Domaine de la prestation : La pêche et l'aquaculture

Objet de la prestation : Relevé d'embarquement

CONDITIONS D'OBTENTION

Etre pêcheur

PIECES A FOURNIR

- Une demande au nom du chef de l'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture concerné
- Une copie du document professionnel

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Dépôt du dossier - Elaboration et délivrance du relevé	Le demandeur L'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture (ou son bureau local concerné)	2 jours à partir de la date de dépôt du dossier

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : L'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture (ou son bureau local concerné)

ADRESSE : Le siège de l'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture (ou son bureau local concerné)

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : L'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture (ou son bureau local concerné)

ADRESSE : Le siège de l'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture (ou son bureau local concerné)

DELAI D'OBTENTION DE LA PRESTATION

2 jours à partir de la date de dépôt du dossier

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Loi n° 75-17 du 31 Mars 1975 portant promulgation du code du pêcheur